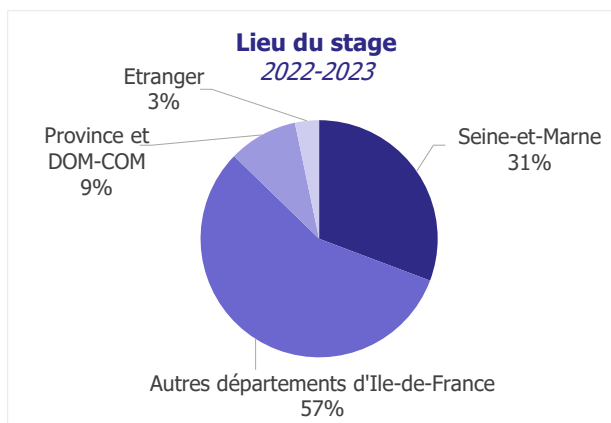
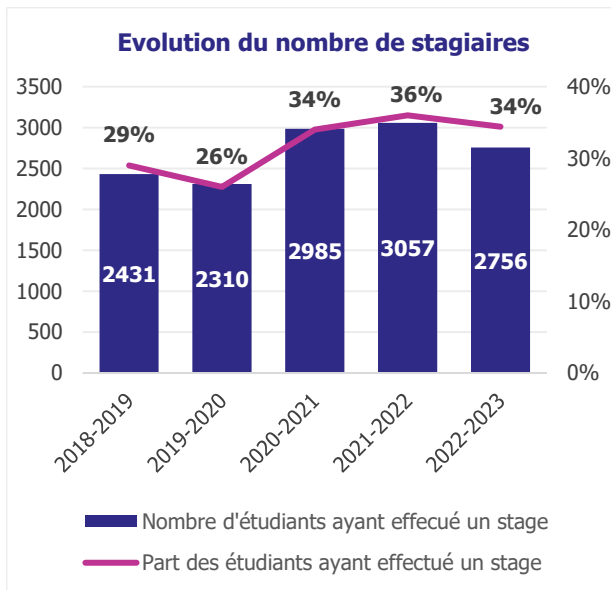


## Stages et stagiaires en 2022-2023



**Part des étudiants ayant effectué un stage 2022-2023**

BUT	77%
Dont première année	70%
Dont deuxième année	94%
Licence	22%
Dont première année	12%
Dont deuxième année	19%
Dont troisième année	45%
Licence professionnelle	33%
Formation d'ingénieur	66%
Dont première année	5%
Dont deuxième année	92%
Dont troisième année	94%
Master	43%
Dont première année	32%
Dont deuxième année	54%

1. art L612-11 du code de l'éducation.

2. 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à partir de 2023 : 4,05 € nets par heure, correspondant à 567 € par mois pour 35 heures effectuées.

En 2022-2023, environ 2 700 étudiants de l'Université Gustave Eiffel ont réalisé un stage, soit plus du tiers des étudiants de formation initiale. Le nombre de stagiaires est en baisse par rapport aux deux années précédentes, baisse probablement imputable au changement d'application d'enregistrements des conventions de stage cette année.

Les stages sont plus nombreux dans les formations ayant pour vocation une insertion professionnelle rapide, et tout particulièrement dans les dernières années de diplôme. Cependant, en licence professionnelle, où l'expérience en entreprise est une des conditions d'obtention du diplôme, seul un tiers des étudiants a bénéficié d'une convention de stage. Plusieurs explications sont envisageables, outre la sous-utilisation de la nouvelle application d'enregistrement des conventions de stages : certains étudiants ont pu valoriser un emploi étudiant, d'autres - les redoublants - ont pu effectuer le stage antérieurement. Enfin, les effectifs d'étudiants non apprentis sont relativement faibles, rendant sensible toute variation.

En licence, un peu moins du quart des inscrits ont réalisé un stage, mais cela concerne environ la moitié des inscrits en troisième année, soit quasiment autant qu'en master.

Quelques étudiants (4 %) ont effectué plusieurs stages durant l'année universitaire. Les stages multiples concernent plus fréquemment les étudiants de licence professionnelle (31 %).

Au-delà de 308 heures, un stage doit obligatoirement être gratifié<sup>1</sup>. Quatre étudiants sur dix ont effectué un stage d'une durée minimale de 309 heures. Un peu moins de la moitié d'entre eux ont été rémunérés au-delà de la gratification minimum légale<sup>2</sup>. Parmi les stages d'une durée inférieure à 309 heures, peu ont été gratifiés (10 %). Et ce sont les stages des étudiants de master, et plus particulièrement du domaine des sciences et technologies, qui sont d'une part plus souvent gratifiés quand ce n'est pas obligatoire et d'autre part plus souvent rémunérés au-delà du montant minimum légal.

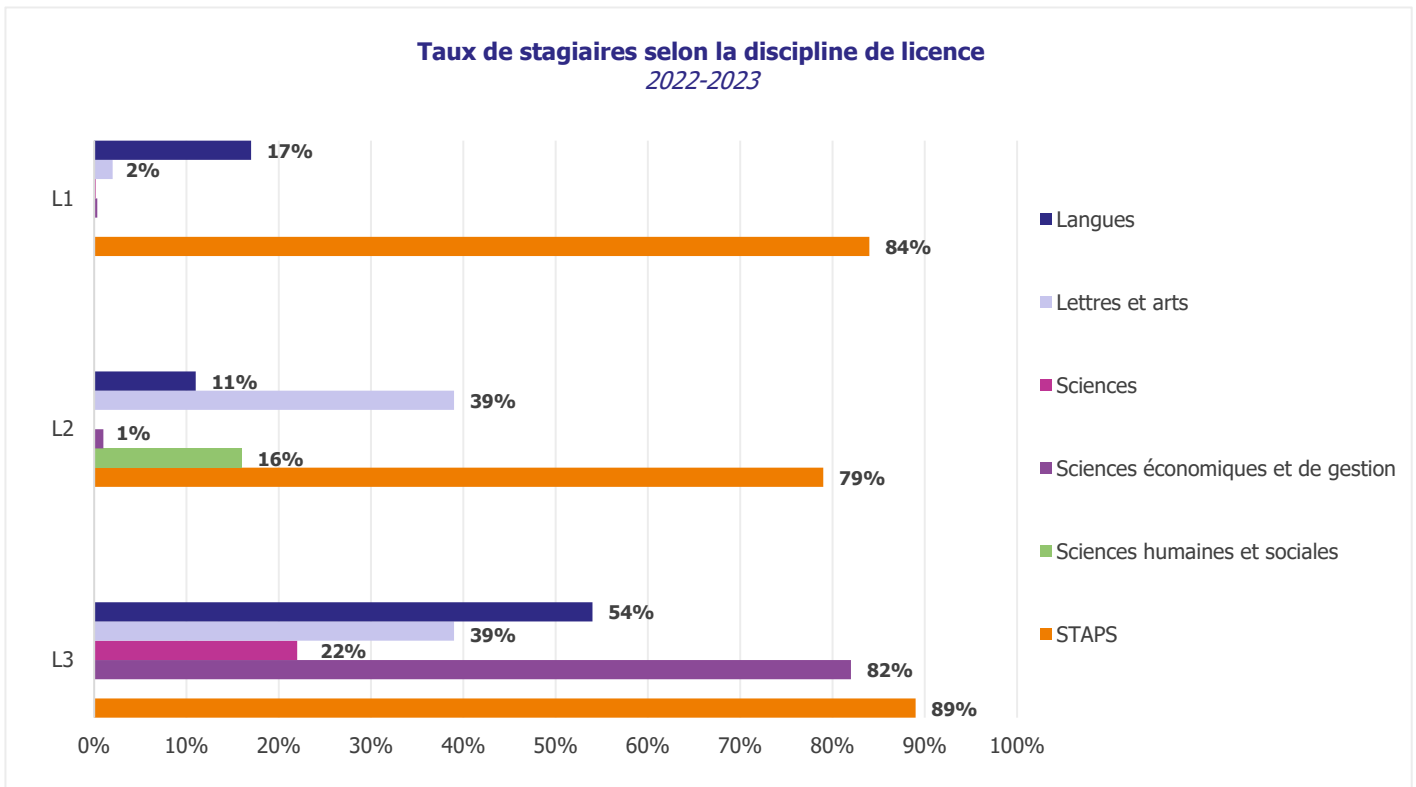
Si la plupart des stages se déroulent en Ile-de-France, seul un tiers ont lieu en Seine-Marne et concernent principalement des étudiants de premier cycle (36 % contre 17 % en deuxième cycle). Les stages à l'international sont rares ; ils concernent principalement des étudiants en langues, en master de sciences économiques et de gestion et des élèves ingénieurs.

### Définition

#### Taux de stagiaires :

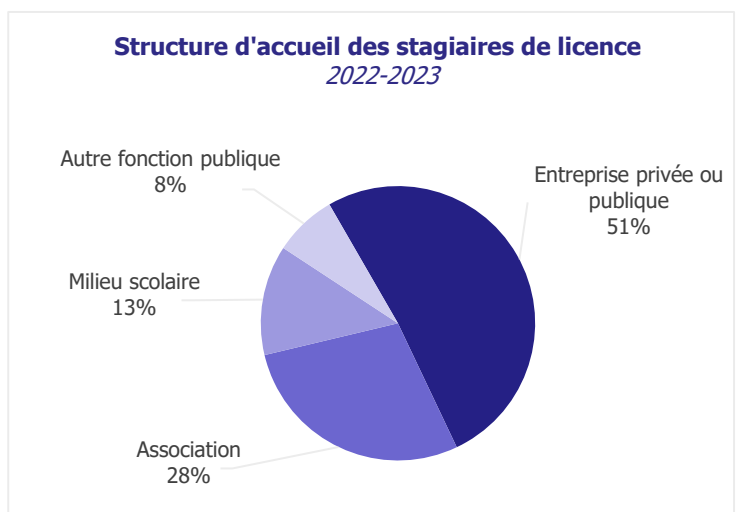
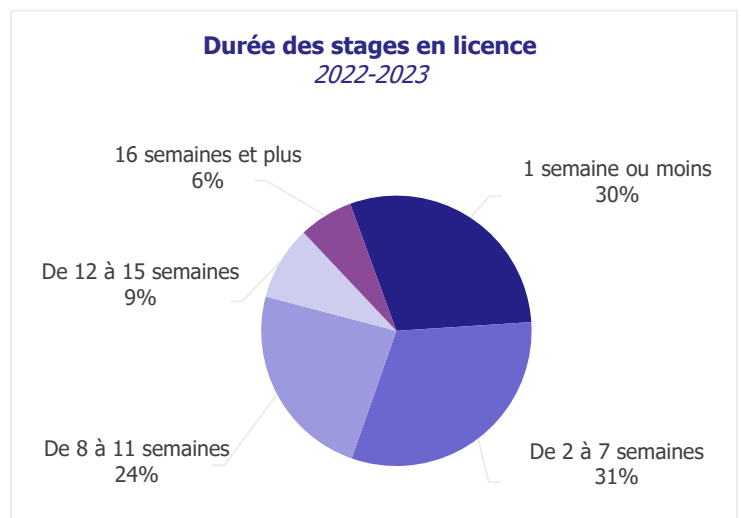
Part des inscrits en formation initiale (non apprentis) ayant effectué un ou plusieurs stages au cours de l'année universitaire.

# En licence

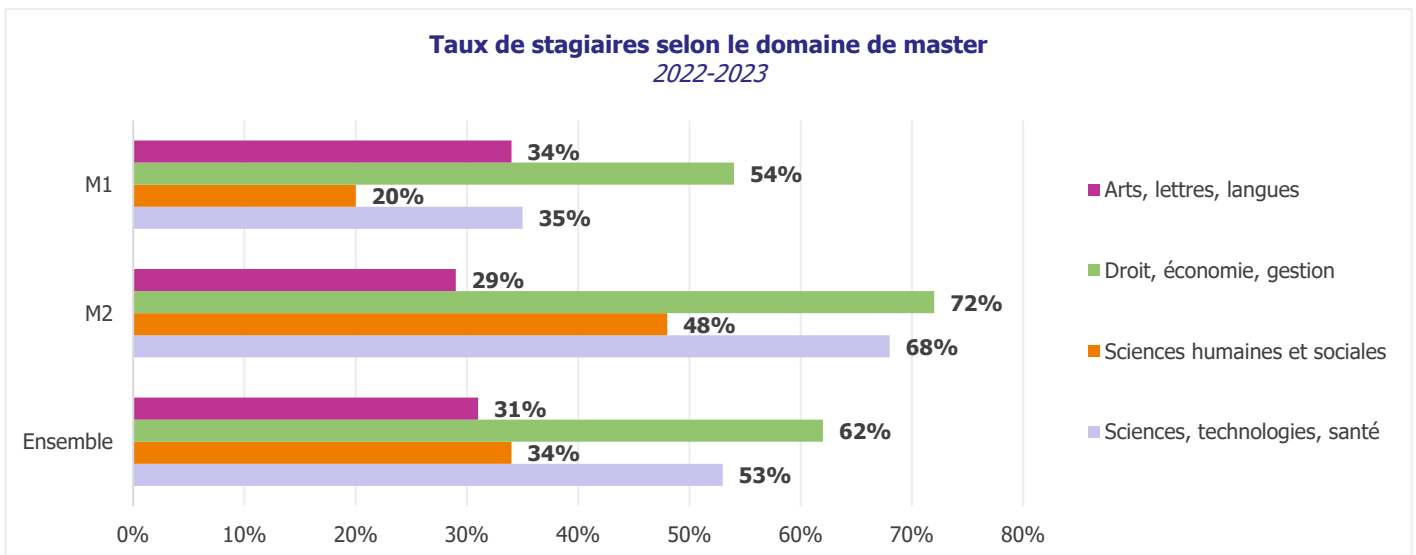


Les étudiants de STAPS se démarquent des autres étudiants de licence : quasiment tous réalisent un stage chaque année du cursus, quand les stages sont essentiellement développés en troisième année dans les autres disciplines. De surcroît, les stages sont relativement courts, et tout particulièrement en première et deuxième années. Ils sont plus longs en troisième année (en moyenne sept semaines contre une à deux semaines en début de cursus). Toutefois, ils restent en deçà de la durée moyenne des stages de troisième année qui atteint quasiment dix semaines. Autre différence : les stagiaires sont accueillis majoritairement par une association (60 %) et un cinquième effectue un stage en milieu scolaire. Dans les autres disciplines, les étudiants effectuent plutôt un stage en entreprise (76 %).

A l'inverse des STAPS, en sciences humaines et sociales, les stages sont très peu développés et se déroulent la deuxième année de formation. Très courts (moins d'une semaine), il s'agit essentiellement de stages d'observation en milieu scolaire.



# En master

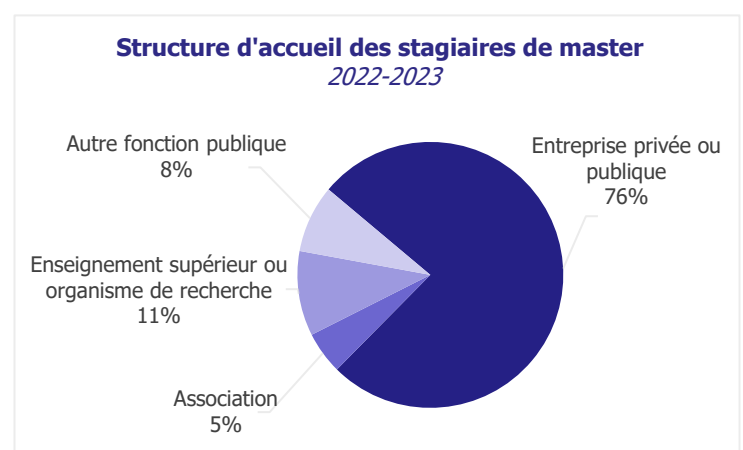
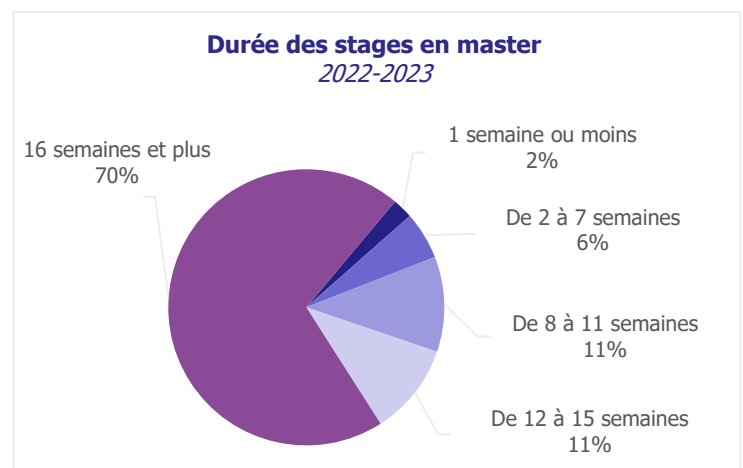


En master, un peu moins de la moitié des étudiants ont réalisé un stage. Les stages sont plus fréquemment réalisés en deuxième année (54 % contre 32 % en première année) et de surcroît sont plus longs (en moyenne 22 semaines contre 15 semaines).

Les formations du domaine Droit, économie, gestion se distinguent : d'une part les stages sont relativement fréquents en première année et d'autre part, ils sont aussi longs qu'en deuxième année.

*A contrario*, les stages en masters en Arts, lettres, langues sont peu fréquents, notamment en deuxième année, et d'autre part moins longs que dans les masters des autres domaines de formations. En effet, seuls 37 % des stages durent plus de 16 semaines (contre 80 % dans les autres domaines de formation).

Les trois quarts des stagiaires sont accueillis en entreprise ; c'est moins souvent le cas des étudiants préparant un master de Sciences humaines et sociales : 18 % des stages sont effectués dans la Fonction publique et 10 % dans une structure associative. Pour leur part, les étudiants de Sciences technologies, santé intègrent plus souvent un organisme de recherche (16 % contre 6 % des étudiants des autres domaines).



## Sources

- ◆ EsupStage, 2022-2023
- ◆ Sise inscriptions, 2022-2023

## Champs :

- ◆ Etudiants de l'ex-UPEM.
- ◆ Etudiants inscrits en formation initiale, non apprentis, inscriptions principales. Les étudiants inscrits parallèlement en CPGE sont exclus.
- ◆ Conventions de stage validées administrativement et pédagogiquement.